

## Conseil communal de Rolle

### Rapport de la commission chargée d'étudier le

#### Préavis municipal 2021-2026/N°2

#### **Demande de crédit d'étude pour l'établissement de la mise à jour du plan directeur de l'éclairage public « plan lumière »**

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de :

Poona Mahshoor	rapportrice (excusée le 29 novembre 2021)
Christian Hay	président
Giovanni Carlo Troccoli	
Paul Brandsma	
Garry Gaberel	
Jacques Tchuddin	
Nicolas Walter	

S'est réunie le mercredi 3 et le 29 novembre 2021 à la Maison de Commune, resp. dans la salle du Conseil. La Commission remercie Mesdames les municipales Margaret Ruchti et Cécile Rod respectivement en charge des services travaux publics, services industriels, voirie, espaces verts et rives du lac et des services de l'urbanisme, police des constructions, mobilité et développement durable, pour les compléments d'informations apportés dont l'essentiel figure ci-dessous. Par ailleurs, la Commission remercie également les prestataires présents : Gabriel Ruiz, Directeur de Navitas Consilium, Thomas Blum, Directeur de Thol Concept et Daniel Tabara Directeur d'IMDM pour leurs éclaircissements.

La municipale Margaret Ruchti précise qu'un « Plan lumière » élaboré et appliqué depuis 2010 est existant, mais il y a une volonté de la part de la Municipalité d'évaluer puis d'améliorer les prestations actuellement en vigueur et de tendre à des mesures d'économie d'énergie au gré des nouvelles technologies dans le cadre de l'environnement. Depuis la mise en place du plan lumière, plus de 700 points lumineux ont été installés, adaptés et/ou renouvelés selon les nouvelles technologies spécifiques à l'éclairage public. Certaines priorités dudit plan lumière ont été réalisées mais il est nécessaire d'appliquer les objectifs restants ainsi que d'y ajouter notamment des aspects sécuritaires comme par exemple sécuriser les rues de la ville pour les citoyens. Les municipales ajoutent que le but de la Municipalité est que la Ville de Rolle puisse se munir d'un outil de travail adapté en termes d'éclairage public qui pourra servir à moderniser par exemple l'éclairage des voiries et de la déchetterie.

Il est demandé aux municipales présentes de joindre l'ancien plan lumière au préavis car celui-ci contenait une cartographie de la ville, d'une part, et permettait de distinguer l'éclairage urbain et routier, d'autre part. La municipale Cécile Rod s'est chargée de le transmettre pour prise d'acte aux commissaires.

Il est demandé de préciser la composition des groupes de spécialistes et d'acteurs clés identifiés dans le cadre de l'organisation du projet. Les municipales informent que ces groupes seront composés de la Municipalité, des services techniques et des prestataires présents. Le but de cette collaboration est de composer un groupe pluridisciplinaire qui permettra de proposer des résultats de types techniques et politiques pour ensuite les présenter à la Municipalité pour validation.

Comme indiqué dans le préavis, le nouveau plan lumière sera favorable à la biodiversité, à savoir qu'il y aura une diminution de la pollution lumineuse en travaillant sur les couleurs ainsi que la direction et les intensités des lumières notamment.

Le mandataire Navitas précise que dans l'enquête qui débouchera notamment sur une cartographie des points lumineux de la ville, les critères d'économicité technique, énergétique et financière seront intégrés. Suite à cette enquête, un plan d'action listant les éléments prioritaires à appliquer, étendus sur plusieurs années, sera établi selon l'état critique du matériel.

La Municipalité ajoute que dans le cadre de l'état des lieux une étude participative peut être envisagée afin de connaître les besoins et les volontés des citoyens pour la mise à jour de plan lumière.

Il est demandé si une possibilité d'intégrer une extinction « facilitée » des éclairages de la Commune comme c'est le cas actuellement pour les lumières du quai est envisageable.

Le mandataire informe que cette demande ne peut être prise en compte car cela dépend du fournisseur d'énergie, en l'occurrence la Romande Energie, qui a des tableaux électriques dispersés dans la Commune pour gérer les différents lieux d'éclairages, et il faut donc se déplacer aux bornes pour interrompre un cycle d'éclairage manuellement et retourner sur place le lendemain pour réactiver le cycle d'éclairage.

Par ailleurs, le mandataire ajoute qu'un bilan énergétique sera effectué en instaurant des indicateurs qui fixeront, notamment, une limite annuelle de consommation d'énergie (kilowatt-heure) à ne pas dépasser sur les routes principales de la ville de Rolle afin de rester en-deçà des directives écologiques en vigueur en Suisse.

La seconde séance de la commission est consacrée à l'étude de documents que les commissaires se sont procurés, à savoir :

- Article « les piétons et la nuit » de Lucile Develey et Pascal Regli, 2013
- Flyer de la Ville de Genève « ÉCLAIRAGE DES VITRINES ET ENSEIGNES LUMINEUSES », 2021
- Avis de l'association « dark sky Switzerland », 28 novembre 2021.

### Discussion

Bien qu'ayant été rassurés par les informations complémentaires apportées par les municipales et les mandataires, en particulier sur le besoin d'adapter la consommation d'énergie selon les nouvelles normes technologiques, les points suivants ont été soulevés :

- Prêter une attention particulière au ressenti de sécurité par les piétons sur les trajets empruntés par ceux-ci à travers la commune.

- Prise en compte de la pollution lumineuse émise sur les parcelles privées dans l'enquête de phase 1. Les parcelles accueillant des entreprises privées (par exemple A-One Center Business, stations-services, immeubles administratifs, installations sportives) émettent potentiellement une grande quantité de pollution lumineuse. La commission ad hoc émet donc le souhait de profiter de la mise en place de la future cartographie par les mandataires pour récolter les données des parcelles privées (sources, quantité précise de pollution) car ces données pourront être utiles à la ville tôt ou tard selon l'évolution des plans d'actions, et ne serait-ce que pour sensibiliser les propriétaires à la problématique de la pollution lumineuse.
- Nécessité de prendre en compte l'économie circulaire. Ainsi par exemple lors de remplacements / abaissement des niveaux d'éclairages, il faut veiller à qu'il soit possible de changer uniquement l'ampoule et non pas la lampe avec sa structure entière si cette dernière ne se trouve pas dans un état critique et afin de limiter aussi l'impact de l'« énergie grise ».
- La seconde séance permet à la commission d'émettre les vœux et recommandations suivantes :
  - Les consultants doivent non seulement respecter les normes suisses (telles que SIA 491, SN-EN 12193 (lumière et éclairage des installations sportives), ou les normes européennes applicables quand elles sont plus exigeantes).
  - Encourager les entreprises privées à adopter des éclairages respectueux de l'environnement, sur la base de l'étude menée dans le plan lumière ; les entreprises les plus polluées étant sensibilisées en s'inspirant du modèle de la Ville de Genève.
  - Dans le cadre de la révision du règlement des constructions, intégrer des dispositions exigeant la prise en compte de la pollution lumineuse.

## Conclusions

En conclusion à l'exposé ci-dessus, la Commission, à l'unanimité, vous demande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2021-2026 / N° 2 de la Municipalité du 17 août 2021,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. D'adopter le préavis municipal et octroyer à la Municipalité un crédit de 59'493 fr. TTC pour le financement et l'établissement du plan directeur de l'éclairage public rollois, dit « Plan lumière » ;

2. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte No 4310.509031 crédit d'étude pour l'établissement de la mise à jour du plan directeur de l'éclairage public « Plan lumière » ;

3. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;

4. Autorise la Municipalité à amortir ce montant en une fois sur une année civile, à porter en compte au budget 2022.

Rolle, le 8 novembre mars 2021

Au nom de la Commission

Le président

La rapportrice



Christian Hay

Poona Mahshoor